

CÔTE D'IVOIRE
RAPPORT NATIONAL 1996

LEXIQUE: les différents sigles utilisés par ordre chronologique

CT2: Conseiller Technique 2, Ministère de l'Education Nationale
CT4: Conseiller Technique 4, Ministère de l'Education Nationale
DDPFC: Direction de la Documentation Pédagogique et de la Formation Continue
DRH: Direction des Ressources Humaines, Ministère de l'Education Nationale
DPES: Direction de la Planification, de l'Evaluation et des Statistiques
BGF: Budget Général de Fonctionnement
EPP: Ecole Primaire Publique
BAD: Banque Afrique de Développement
CM2: Cours Moyen 2ème année
BEPC: Brevet d'Etudes du Premier Cycle
CAFOP: Centre d'Animation et de Formation Pédagogique
CPP: Comité de Pilotage des Projets
ONG: Organisation Non Gouvernementale
CNEI: Concertation Nationale sur l'Ecole Ivoirienne
TBS: Taux Brut de Scolarisation
DAE: Donors to African Education
BAC: Baccalauréat
ENS: Ecole Normale Supérieure
INS: Institut National des Statistiques
ENA: Ecole Nationale d'Administration
PVRH: Programme de Valorisation des Ressources Humaines
IEP: Inspection (ou Inspecteur) de l'Enseignement Primaire
DREN: Direction Régionale de l'Education Nationale
DUEL: Diplôme Universitaire d'Etudes Littéraires
DEUG: Diplôme Universitaire d'Etudes Générales
INFS: Institut National de Formation Sociale
CAP/CM : Certificat d'Aptitude Pédagogique des Collèges Modernes
CAP/CPL: Certificat d'Aptitude Pédagogique pour l'accès au Corps des
Professeurs Licenciés
CAP/CEG: Certificat d'Aptitude Pédagogique pour les Collèges d'Enseignement
Général
CAPES: Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement Secondaire
INPNETP: Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et
Professionnel
DUT: Diplôme Universitaire de Technologie
IGEN: Inspection (ou Inspecteur) Général de l'Education Nationale
PARMEN: Programme d'Ajustement et de Remobilisation du Ministère de
l'Education Nationale
ACCT: Agence de Coopération Culturelle et Technique
FNUAP: Fonds des Nations Unies pour le Développement
ACDI: Agence Canadienne pour le Développement Industriel
ILA: Institut de Linguistique Appliquée
INADES-Formation: Institut Africain pour le Développement Economique

REPONSE A L'ENQUETE PRELIMINAIRE A LA 45EME SESSION DE
LA CONFERENCE INTERNATIONALE DE L'EDUCATION

I-EDUCATION NATIONALE: EVOLUTION DURANT LES DERNIERES ANNEES (1989 à 1995)

La Côte d'Ivoire a accompli depuis son accession à l'indépendance un grand effort en faveur de la formation de ses jeunes, l'objectif étant la scolarisation à 100%. La part constante et considérable du budget national alloué à ce secteur en est une preuve (168 milliards de FCFA en 1994 soit 37% du Budget Général de Fonctionnement (BGF). Et, l'augmentation régulière des taux de scolarisation dans l'enseignement primaire jusqu'au début des années 90 tout comme la croissance de l'enseignement secondaire et par conséquent de l'enseignement supérieur attestent de l'effort consenti dans ce domaine

I- 1 -Taux de croissance moyen annuel

<u>Enseignement Préscolaire</u>	15,84%
<u>Enseignement primaire</u>	2,54%
<u>Enseignement Secondaire Général</u>	
1er cycle	5,83%
2nd cycle	13.45%

I-2-Evolution des effectifs de 1989/90 à 1993/94

I_	89-/90	90/9 1	9 1/92	92/93	93/94
Préscolaire	12 482	11.624	11.217	17.948	22.458
Primaire	1.405.187		1.414.865	1.447.785	1.463.963
1 er cycle	1.553.540				
secondaire	267.060		279.504	298.758	311.532335.089
2nd cycle					
secondaire	66.649		81.528	97.848	102.972110.416

Efforts considérables de la part du Gouvernement qui se traduisent par- des taux de croissance élevés entre les années 1992 et 1994 ; respectivement 25,12% (préscolaire) ; 6,1 % (primaire); 7.56% (1er cycle); 7,22% (2nd cycle).

A la fin de la décennie écoulée, l'économie de la Côte d'Ivoire a subi de plein fouet la récession économique mondiale et ses conséquences se font sentir sur des secteurs jusqu'ici privilégiés parce qu'ils étaient considérés comme du plus haut intérêt pour le développement humain: l'éducation et la santé. La crise était d'autant plus importante que le pays connaissait une forte croissance démographique (39o par an) nécessitant une augmentation constante des capacités d'accueil dans les écoles et établissements d'enseignement pour répondre aux besoins de formation des jeunes en particulier. Dans

ce contexte, la Côte d'Ivoire doit faire face à trois grandes catégories de difficultés; à savoir: augmenter l'offre scolaire faire de l'éducation un service de qualité emmener l'éducation à s'adapter à son environnement.

I-2-1-Augmenter l'offre scolaire

Pour ce faire, des moyens ont été dégagés par le Gouvernement pour accroître la capacité physique des écoles. Cela s'est traduit par la construction de nouveaux locaux ou la rénovation de ceux qui existaient. Ce plan a été étendu aux régions insuffisamment pourvues par le passé pour ce qui est de la construction. Notamment avec l'aide de la BAD (Banque Africaine de Développement). Il en découle l'accroissement sensible des effectifs de 1992 à 1994.(cf tableau page précédente). Pour accroître la capacité des écoles, il y a eu de façon progressive:

- construction de 154 classes à l'intérieur du pays
- réhabilitation de 287 EPP du 1er Juillet 1995 au 12 avril

1996. Il est également prévu la réhabilitation de 50 Collèges

sur l'ensemble du territoire national dont 10 collèges achevés.

Il est prévu un vaste projet de construction d'école qui débutera en mai 1996 pour s'achever en décembre 1998 avec une aide du Japon d'un montant de 13,6 milliards de FCFA.

Dans la même optique, pour accompagner l'effort que font les familles en vue de la scolarisation de leurs enfants, le prix de vente des manuels scolaire a été maintenu dans le primaire et un contrôle des prix est réalisé dans le secondaire. Ce qui va permettre au plus grand nombre d'accéder à l'école, aux apprentissages de base.

Augmenter l'offre c'est aussi administrer l'école de sorte qu'elle utilise sa ressource de façon optimale. Ce qui explique la double vacation (depuis la rentrée 1994) à l'école primaire ainsi que dans les collèges (1er cycle de l'enseignement secondaire). Ce procédé présente l'avantage d'augmenter la disponibilité du système éducatif ivoirien.

Le système de classe à double vacation consiste à l'utilisation alternée de la même salle par deux groupes d'élèves de même niveau d'étude

Il vise les objectifs suivants:

- résorber les problèmes de locaux (utilisation maximale de classes existantes et disponibles)
 - réduire les effectifs des élèves par classe à un niveau raisonnable, propice à l'application effective de la méthode *active*
- obtenir une utilisation rationnelle des professeurs.

A l'école primaire, il s'agit de deux classes (groupe d'élèves différents) qui fonctionnent dans une seule classe, avec chacune son maître à des heures différentes.

I-2-2-Faire de l'éducation un service de qualité

Pour que l'éducation devienne un service de qualité, il incombe à l'Etat de garantir la valeur de la formation des établissements scolaires et surtout celle des certifications délivrées. De la sorte, la Côte d'Ivoire pourra disposer d'une ressource humaine de bon niveau, capable de rivaliser avec celle des autres pays. A cet effet, des mesures exceptionnelles ont été prises par le Ministère de l'Education Nationale pour éviter les fraudes aux examens. Et pour les affectations et inscriptions dans les établissements, des normes précises ont été édictées pour le contrôle des effectifs dans les classes: 1er cycle: 66 élèves

2nd cycle: 60 élèves, voire 40 élèves

De surcroît pour la rentrée scolaire 95/96 4 Lycées d'excellences ont été érigés. Ceux-ci serviront de référence pour la qualité du système éducatif (2 à Abidjan; 1 à Bingerville, 1 à Yamoussoukro).

1-2-3-Adapter l'éducation à son environnement

Enfin, pour adapter l'éducation à l'environnement, un travail de rénovation pédagogique est demandé aux enseignants pour faire en sorte qu'aucune discipline ne soit valorisée au détriment d'une autre par l'établissement des échelles de valeurs entre elles convient de souligner également le souci de l'équilibre entre les filières de formation pour offrir de l'emploi, des compétences à la fois plus diversifiées et adaptables.

Une nouvelle loi portant réforme de l'enseignement est venue préciser cette réforme entreprise par le Gouvernement.

Cependant, l'enseignement préscolaire est très peu développé; le taux d'encadrement de la petite enfance (3 à Sans) n'atteint guère 2%. Dans les

régions à vocation rurale l'enseignement préscolaire est quasi inexistant. Peut-être que son expansion sera fonction de la recherche-action qu'il faudra mener pour trouver la forme la meilleure à lui donner pour qu'il rencontre l'adhésion des populations rurales. En tout état de cause, le développement de l'enseignement préscolaire est le gage de l'amélioration du taux de scolarisation notamment celui des filles.

Quant à l'enseignement primaire, il connaît un fonctionnement moyen en déphasage avec l'importance de l'effort national (43% du budget du MEN). L'objectif de 90% du taux brut de scolarisation reste cependant un challenge. Les écoles primaires n'accueillent encore que 71,3% des enfants de 6 à 11 ans en 1993-1994.

L'enseignement secondaire général est d'abord le fait de l'Etat, les Etablissements publics reçoivent 72,9% des effectifs du second degré. Les établissements privés accueillent cependant un effectif substantiel (120 718 élèves en 1993-1994) ce qui est l'expression de l'effort des familles d'assurer à leurs enfants des études secondaires par-devers le concours très sélectif d'entrée en 6ème ou encore les orientations en 2nd

Les rendements y sont très moyens, sur 1000 élèves entrant en 6ème, 784 atteindront la 3ème. Dans le second cycle 937 sur 1000 élèves rentrant en 2nd arriveront en Terminale.

Les causes sont à chercher dans l'environnement scolaire outre les conditions de vie de l'élève.

Les données sur l'enseignement technique professionnel sont encore partielles, néanmoins, dans ce type d'enseignement, on relève la baisse des effectifs due certainement au coût de la formation.

II-POLITIQUE NATIONALE

II-1-Stratégie pour le secteur éducatif période 1996-1999

Réformes Générales et institutionnelles

Cadre juridique: Loi n°95-696 du 17 Septembre 1995 relative à l'enseignement.

Jusqu'à cette date, c'était la loi de 1977 relative à la réforme de l'éducation nationale qui était en vigueur. Celle-ci avait pour but de rompre avec les méthodes du système colonial d'alors, afin d'asseoir une réforme adaptée aux besoins du pays. A cet effet, elle constituait un acte de souveraineté pour la Côte d'Ivoire.

Mais, vu l'évolution même du pays et de l'environnement international, une nouvelle législation s'imposait de façon impérieuse. Cela explique la présente loi sur l'enseignement. Dans ces principes généraux, la Loi de septembre 1995 fixe de manière précise les droits et les devoirs de la communauté éducative afin d'éviter un certain nombre de dérives observées ces dernières années

Elle introduit également le concept de service public de l'enseignement alors que la loi de 1977 n'évoque que les institutions chargées de l'éducation (publiques ou reconnues par l'Etat).

Le but de la formation est désormais celle de l'homme et du citoyen et non plus axée sur la construction nationale selon la loi de 1977. Néanmoins pour les différents degrés d'enseignement, les objectifs spécifiques développés dans la loi de 1995, intègrent la préoccupation de développement national avec pour principes la neutralité, l'égalité, et la gratuité.

La neutralité vise à laisser l'école en dehors des débats idéologiques. L'égalité consiste à faire disparaître les disparités régionales; quant à la gratuité de l'enseignement, elle admet certaines exceptions (frais d'inscription, fournitures scolaires, tenues).

La nouveauté au niveau de cette loi est l'introduction des langues nationales dans le système éducatif et des passerelles à tous les niveaux de formation qui débouchent directement sur l'emploi. C'est donc la nécessité d'une flexibilité des établissements de formation en vue d'une adaptation permanente à la demande économique par l'instauration des passerelles entre les différents types d'établissements qui est nettement précisée. Avec une préférence marquée pour la formation professionnelle.

L'article 4 de la loi de 1995 précise: « chaque degré d'enseignement comporte des cycles d'apprentissage ayant des objectifs, des contenus, une organisation pédagogique et des modalités d'évaluation des acquis qui leur sont spécifiques. Ceux-ci sont organisés de façon à favoriser une progression régulière des apprentissages et le développement personnel harmonieux des élèves et des étudiants». Par ailleurs la loi stipule que « le service de l'enseignement comprend trois degrés d'enseignement :

Le premier degré

- "le premier degré est celui de l'enseignement préscolaire et primaire. Il est accessible aux enfants dès l'âge de 5 ans. Il comprend le cycle de

l'enseignement préscolaire et le cycle de l'enseignement primaire" (articles 4 et 19)

Ainsi, le développement du préscolaire permet de rattraper les inégalités régionales et de tendre vers 90% du taux brut de scolarisation à l'an 2000.

Et cet enseignement doit préparer l'enfant à aborder l'enseignement primaire avec le maximum de chance.

Elle indique également que la fin du cycle primaire (enseignement de base) se situe au niveau de la classe de CM2 soit 12 ans pour l'enfant.

Le second degré

Selon l'article 34: l'enseignement secondaire général et technique constitue le deuxième degré d'enseignement. Son accès est conditionné par l'admission à un concours.

Il comprend un premier cycle (de la 6e à la 3e soit 4 ans) sanctionnée par le Brevet d'Etudes du Premier Cycle (B.E.P.C).

Un second cycle de renforcement des connaissances et de préspecialisation sanctionné par le Baccalauréat.

Quant à l'enseignement professionnel il a charge de mener une formation diplômante ou qualifiante, initiale ou continue. Cela en vue de l'insertion professionnelle des populations cibles avec l'introduction de la formation qualifiante.

Le troisième degré

L'Article 51 stipule que l'enseignement supérieur constitue le troisième degré d'enseignement. Il est un processus de développement national par diverses missions précisées par la loi.

Néanmoins le Baccalauréat ne constitue plus le 1er diplôme de l'enseignement supérieur étant donné que des formations postbaccalauréat peuvent être dispensées dans les lycées et notamment les lycées professionnels dont la création est soumise à l'avis de la conférence des établissements d'enseignement supérieur.

Au titre de la présente loi de 1995, il est prévu la création de plusieurs universités et grandes écoles. Ce qui vise à décentraliser la formation qui jusque là se faisait dans les établissements publics d'enseignement supérieur.

II-2-Autres réformes

Pour ce qui a trait à ces réformes au niveau pédagogique, il faut souligner que l'Etat tend vers une amélioration de la qualité de l'enseignement et l'expansion du système éducatif.

Ainsi au niveau de l'enseignement primaire et préscolaire, des projets sont élaborés. Parmi ceux-ci on peut citer

- la réhabilitation des CAFOP
- la formation continue à distance des instituteurs

II-2- 1 -Au niveau de l'enseignement secondaire

Une revalorisation de la fonction enseignante est prévue. Celle-ci a pour objectifs, la formation pédagogique des enseignants en éducation à distance par des séminaires, l'appui d'assistants techniques Canadiens, la mise à disposition de matériels pédagogiques.

La redynamisation de la capacité de gestion des structures de l'enseignement privé en vue d'offrir les mêmes cadres publics ou privés à tous les enfants du pays.

Il faut souligner que tous les projets sont confiés à une structure dénommée "Comité de pilotage des projets du M.E.N." (ou C.P.P.)

Ce Comité est doté d'un Secrétariat Exécutif dont le Secrétaire fut nommé par Arrêté Ministériel datant du 4 novembre 1994

II-2-2Les organes du C.P.P

Cellule technique permanente: composée de tous les Directeurs Centraux, des Conseillers Techniques et du chargé d'études de l'enseignement primaire.

Secrétariat Exécutif:

Rôle essentiel: coordination des projets du MEN, suivi et évolution.

Ce comité a déjà mis sur pied la *Revue des projets* du MEN depuis le mois d'octobre 1995. Et à la fin du mois de novembre il a organisé une table-ronde avec les partenaires extérieurs (bailleurs de fonds et ONG). Celle-ci avait pour but d'une part, de présenter la stratégie globale du Ministère en matière de projets pour l'amélioration du système éducatif ivoirien et d'autre part, de s'imprégner de la

logique d'intervention des bailleurs de fonds. Ce qui permet de s'assurer que les projets seront pris en compte par ces derniers, en fonction de leur domaine propre d'intervention et selon les priorités du Ministère.

Par ailleurs, des débats sur l'avenir de l'école se sont déroulés pendant le dernier trimestre de l'année 1993 sous la forme d'une Concertation Nationale sur l'Ecole Ivoirienne (CNEI). A ces débats ont participé tous les partenaires de l'école. Cette concertation est parvenue à des résolutions finales dont les enseignants réclament la publication et la prise en compte dans la gestion de l'Ecole. Seulement il est à noter que la Concertation a clairement défini le cadre d'application de ces travaux. Il est question de remettre les résolutions au Gouvernement qui décidera en dernier ressort celles qu'il devra mettre en application.

Ainsi pour ce qui est du décrochage des nouveaux enseignants, réclamé par les syndicats des enseignants, cela ne peut être envisagé pour le Gouvernement à cause du souci d'ajustement budgétaire. Mais d'autres voies sont explorées pour l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail. Quant aux vœux des élèves, la nouvelle loi les prend largement en compte.

Enfin, la loi trace le cadre général dans lequel doit évoluer le système éducatif. Elle a l'avantage de permettre la réforme de l'enseignement après la discussion sur l'école ivoirienne et la rupture du dialogue qui s'en est suivi.

Les réformes en cours ont pour objectif le maintien de l'effort de l'Etat à l'endroit de l'Education.

Car il s'agit pour l'Etat de répondre à la question: comment adapter l'éducation au contexte socio-économique ?

Cela conduit aux stratégies qu'on peut rappeler succinctement:

- réhabilitation et construction des locaux
- amélioration de l'efficacité interne du système
- optimisation du dispositif éducatif
- adaptation des filières de formation aux besoins du marché de l'emploi.

Pour y arriver l'Etat envisage la participation des populations en vue de leur grande implication dans la gestion. D'où la mise en place d'un fonds national pour l'école (une sorte de fond d'urgence) dont 60% serviront à l'école qui gère les fonds et 40% comme poste de solidarité (venir en aide aux autres écoles). Ceci pour générer des ressources propres additionnelles aux avoirs de l'Etat et pour faire face rapidement aux problèmes urgents.

Il ressort enfin que l'Education de base préoccupe les autorités; surtout celles des filles. Le Ministère pense en faire une priorité dans les prochaines années. Ce qui permettra à la femme de s'impliquer davantage dans le développement et de participer à la prise de décision. Pour ce faire, une attention particulière sera accordée aux régions où la scolarisation des filles est très faible vu le poids des traditions. Il s'agit d'améliorer et de garantir les conditions d'apprentissage dans les établissements professionnels féminins et d'encourager d'une part les parents à scolariser les filles et d'autre part les filles elles-mêmes à s'orienter vers des secteurs porteurs d'emploi.

En somme l'Education Nationale en Côte d'Ivoire reste toujours une priorité même si les objectifs ne sont plus ce qu'ils étaient. Maintenant il s'agit de former qualitativement et mettre en valeur les ressources humaines disponibles par une formation continue.

II-2-3-Domains de possibilités d'actions

Afin de rendre la fonction enseignante plus attrayante, l'Etat explore des voies pour trouver une solution au manque de motivation rencontrée au niveau des enseignants. C'est ainsi qu'il est prévu la généralisation des concours de recrutement devant permettre de mieux identifier les prédispositions des Etudiants et de dresser une liste d'aptitude à partir de laquelle se ferait les nominations dans la Fonction Publique.

II-3-La carte scolaire

Elle se définit comme l'ensemble des techniques et des moyens mis en oeuvre pour réaliser les objectifs fixées par la politique éducative. Elle est partie intégrante du processus de planification de l'éducation, tant au niveau national qu'au niveau régional et local. A partir de la situation qui existe dont elle établit un diagnostic révélant les forces et les faiblesses du système éducatif, la carte scolaire par le biais des propositions concrètes, dégage ou esquisse la configuration future de ce système: elle estime la demande potentielle en Education, les prévisions relatives aux besoins en salles de classes, en personnel, en matériels et équipements etc... C'est cette vision prospective qui confère à la carte scolaire son caractère dynamique.

III-CARACTERISTIQUES DU CORPS ENSEIGNANT

III-1 Situation actuelle

(1993-1994)

a) - <u>Enseignement primaire</u>	
Instituteurs	35.822
Instituteurs Adjoints	3.637
Moniteurs	232
T o t a l	39.691
b) - <u>Enseignement secondaire</u>	
Professeurs de collège (1er cycle)	4.740
Professeurs licenciés (2nd cycle)	2.783
Professeurs certifiés (2nd cycle)	<u>2.353</u>
T o t a l	9.876

Source: D.A.E, Gestion des personnels de l'Education en Afrique Ministère de l'Education Nationale - Direction des Ressources Humaines

Dans l'enseignement Primaire, le taux de scolarisation doit passer de 71% à 90% de la population scolarisable à l'horizon de l'an 2000. Le nombre des Instituteurs est encore insuffisant au regard des besoins.

En 1995, 800 nouveaux Instituteurs ont été recrutés. 1200 postes supplémentaires ont été créés. Tous ces efforts restent insuffisants. Pour atteindre l'objectif de 90% de taux de scolarisation, il faudrait recruter environ 2500 ~ouveaux Instituteurs chaque année jusqu'en l'an 2000. Pour ce faire, le Ministère préconise la formation continue des enseignants pour encourager la promotion interne et permettre le recrutement d'un grand nombre d'Instituteurs.

Au niveau de l'enseignement secondaire, il ressort que les enseignants fonctionnaires sont en nombre insuffisant dans certaines disciplines; aussi, l'Etat s'en réserve-t-il l'utilisation. Les établissements privés devant en recruter selon leurs besoins.

III- 1 -2-Enseignement Primaire et Secondaire Cf. tableaux 1 à 4 annexe 1 de l'enquête.

III-1-3-C/- L'Enseignement Technique et Professionnel (Public)

Le chiffre du personnel enseignant dans l'enseignement technique et professionnel est estimé à 1268 agents en 1994. Cet effectif rapporté à celui des élèves donne un ratio prof/élèves très faible :1 prof/7 élèves.

Ce ration explique l'importance de la dépense de l'Etat pour la formation d'un élève dans ce type d'enseignement.

Par ailleurs, dans l'enseignement technique et professionnel, surtout les écoles professionnelles, le sous emploi du personnel est une donnée constante depuis quelques années. Il est dû à la faiblesse des effectifs mais aussi aux problèmes de fonctionnement

IV-CONDITIONS DE TRAVAIL DES ENSEIGNANTS

IV- 1 -Part du budget de l'Etat consacré à l'Enseignement

Public

Le volume du budget du Ministère de l'Education Nationale, 168 milliards de francs CFA, représente 37% du Budget Général de Fonctionnement en 1994. La part de dépense d'Education dans le budget de fonctionnement de l'Etat était de 40% du total des dépenses de fonctionnement de l'Etat (le recul des dépenses d'Education étant moins rapide que celui du Budget Général de Fonctionnement); cette situation s'explique par le poids relatif des dépenses de personnel jugées incompressibles (72% des dépenses totales hors technique en 1980 contre 85% en 1990).

Par ailleurs la part de l'Education Nationale est de 180 milliards en 1995 soit 32,8% du Budget Général de Fonctionnement. Les prévisions sont de l'ordre de 195 milliards

En application du décret n°91-818 du 11 décembre 1991, les enseignants nouvellement recrutés sont alignés sur la grille des salaires de la Fonction Publique (cf revendication des syndicats). Avant ce décret, les enseignants étaient décrochés de la grille des salaires de la Fonction Publique, leurs rémunérations étaient imposées par rapport à celle des autres fonctionnaires.

Après ce décret de 1991, les enseignants recrutés ont vu leurs salaires diminués d'environ cinquante pour cent (50%)

Avant le décret de 1991

STATUT	En début de carrière	Après 10 ans d'ancienneté	En fin de carrière
Instituteurs	156 498	259 557	324 446
Professeurs de Collège	Z17 570	335 898	424 961
Professeurs Licenciés	231 566	_ 358 800	447 863
Professeurs de Lycée	264 647 430 051	544 561	

Après le décret de 1991

En début de Après 10 ans En fin de

STATUT	carrière	<u>d'ancienneté</u>	carrière
Instituteurs	101 787	178 127	254 468
Professeurs de Collège	108 149	197 213	292 638
Professeurs Licenciés	137 413	223 932	319 250
Professeurs de Lycée	144 511	237 927	356 655

Comme on peut le constater, cette baisse de revenu est un facteur de démotivation. Pour un même travail il existe deux salaires (nouveau et ancien) même si le nombre des nouveaux n'est pas très important.

IV- 1 -2-Les voies de promotion

Il existe trois voies de promotion:

- a) - La nomination: voie courante de promotion interne à l'administration
- b) - Le concours: voie de recrutement et changement de corps
- c) - La sélection par commission: voie intermédiaire qui prend en compte les dispositions propres au concours notamment la possibilité de postuler et la possibilité de nomination qui se fonde sur la qualité intrinsèque des hommes et leurs aptitudes ainsi que leurs capacités rationnelles et managériales.

IV- 1 -3-Au niveau des dépenses de formation

- L'Etat investit énormément pour former des enseignants nantis du même diplôme de base, le BAC, pour la même durée de formation 3 ans, dans des structures différentes.

- a)- Au CAFOP: l'élève-maître ne perçoit que 5000 francs de pécule par mois.
- b)- A l'ENS: l'étudiant a une bourse substantielle de plus de 30 000 francs par mois

Une telle situation d'injustice de départ prédispose à la démotivation. Il faut souligner que l'ENS ne s'occupe plus de la formation initiale des enseignants du secondaire car ayant atteint son objectif selon le Gouvernement. Mais dans certaines disciplines il est question de reconsidérer le problème.

v - LES PROBLEMES MAJEURS DES ENSEIGNANTS

V-1 - Les problèmes professionnels liés à la fonction enseignante

Les problèmes liés à la fonction enseignante sont de trois ordres:

- problèmes liés à l'environnement de travail de l'enseignant
 - problèmes liés à la conduite des apprentissages (problèmes pédagogiques)
- problèmes liés à la formation continue et au profil de carrière.

V-1-1- Problèmes liés à l'environnement de travail

Ceux-ci concernent l'état des structures de formation et du matériel. Face au problème de la démocratisation de l'enseignement, les capacités d'accueil des structures de formation de base ou d'enseignement général et technique sont très limitées malgré les efforts de l'Etat.

Les structures existantes sont implantées pour la plupart dans des quartiers bruyants, exhalant des odeurs infectes. Les marchés spontanés et insalubres, les kiosques et débits de boissons, les discothèques, vidéo-clubs, bars et hôtels de passe qui "environnent" perturbent les cours.

En outre, le manque de maintenance des équipements existants et l'absence de dispositifs de sécurité peut provoquer des accidents regrettables.

Enfin, l'établissement dans son organisation et son fonctionnement actuels ne facilite pas une participation active des enseignants. Ceux-ci ne perçoivent pas cette structure de formation comme un lieu de partage d'une vie professionnelle mais simplement comme un lieu d'enseignement, de transmission du savoir.

V- 1-2-Au plan pédagogique

Nombreux sont les enseignants qui aujourd'hui ne préparent plus leurs cours, ne composent plus les sujets d'examens mais sont astreints à recopier des ouvrages. Pour des raisons diverses, ceux-ci s'éloignent des activités d'encadrement réel des élèves.

Ces raisons se résument pour la plupart à:

- l'insuffisance et l'inadaptation des salles spécialisées quand elles existent: tableaux dépeints ou délabrés, absence de supports

pédagogiques (cartes, rétroprojecteurs, microscopes fonctionnels, objets réels...);

- l'absence de matériels didactiques et même de matériels divers (chaises, tables...); l'insuffisance de ces moyens de formation placent les enseignants dans des situations peu confortables: des professeurs sont contraints de se tenir debout des heures durant par manque de bureaux et de chaises
- la rareté des installations sportives et leur situation géographique ne permettent pas d'atteindre les objectifs poursuivis
- dans l'Enseignement Technique, l'obsolescence du matériel de travail, des machines-outils, l'absence ou l'insuffisance des matières d'oeuvre lorsqu'elles existent, amène l'enseignant à conduire malgré lui certains enseignements théoriques, voire livresques dans les spécialités techniques.

Faute de budget, la survie de certaines formations (Unités mobiles) ou spécialités pratiques disparaissent. Les enseignants désœuvrés se livrent à du bricolage et ternissent ainsi l'image de marque de leur corporation.

Enfin la rareté des bibliothèques, des pédagogothèques et des Centres de Documentation et d'information limite le champ d'intervention de l'enseignant. Les formations sont de ce fait mal assurées, désuètes et non cohérentes pour les élèves.

Dans ce cadre, il est prévu la création de centres de documentation pour venir en aide aux enseignants.

L'enseignement technique et professionnel est un type d'enseignement exigeant en investissement.

De nombreux problèmes financiers entravent son fonctionnement depuis quelques années:

la politique de regroupement géographique des formations (Cycle hôtelier à Abidjan; lycée professionnel agro-alimentaire à Odienné...) et les horaires d'enseignement très chargé, exigent l'ouverture d'internats alors que la tendance de la politique en la matière est contraire

le renouvellement et l'entretien des équipements, des ateliers exigent des moyens qui font de plus en plus défaut

la matière d'oeuvre est un intrant pédagogique qu'il faut acquérir alors que les crédits sont insuffisants.

Tous ces problèmes associés à l'adéquation de la formation professionnelle aux besoins qui s'impose à toute politique de formation professionnelle, posent la

question de la vocation de l'enseignement technique et professionnelle sur l'échiquier éducatif national. Un début de solution avec l'adaptation de l'Ecole à son environnement par la création de passerelles viendra redynamiser ce secteur.

Pour l'essentiel l'ensemble des difficultés se résument aux points suivants:

- hétérogénéité du corps enseignant
- manque de profil de carrière pour enseignants exerçant dans l'administration
- absence de formation continue planifiée absence de valorisation de formation suivies subjectivité des critères de promotion absence de système rationnel et transparent de promotion.

V-2-Les problèmes sociaux liés à la fonction enseignante

V-2- 1 -Le pouvoir d'achat

Les données statistiques existant actuellement montrent un écart significatif entre le coût de la vie et le salaire moyen de l'enseignant.

Budget familial mensuel

RUBRIQUES	MONTANT REVISE	
	MONTANT (ANNEE 93) (MARS 95)	
1-ALIMENTATION	65 000	86 970
2-HABITATION	40 000	43 000
3-EAU-ENERGIE	15 000	17 055
4-EQUIPEMENT (1)	5 000	7 1 ~ 5
5-HABILLEMENT	15 000	24 000
6-TRANSPORTS	21 000	29 111
7-ENTRETIEN (2)	6 500	7 027
8-HYGIENE (3)	5 000	6 890
9-SANTE (4)	12 000	12 924
10-DIVERS (5)	30 000	40 000
TOTAL DEPENSES	285 000	392 730
TOTAL REVENUS	210 000	210 000
ECARTS	- 75 000	1 82 730

On remarque nettement que les dépenses sont supérieures aux revenus. Cet état peut se traduire à chaque fin de mois en perte sèche de l'ordre de 182.730 Frs. Dans ces conditions, l'agent s'attache à satisfaire les besoins primaires de nourriture, d'habillement, de loyer, d'électricité et d'eau.

Du coup, les dépenses de formation, de santé et de documentation sont reléguées au second plan ou simplement négligées.

V-2-2-La couverture sociale

Selon les données statistiques de l'Institut National des Statistiques, les cas les plus fréquents de maladies et de décès sont enregistrés chez les enseignants, soit 1 décès sur 2 (fonctionnaires) à cause de la mauvaise couverture sociale.

Lorsque les logements existent en nombre suffisant, ce qui est loin d'être le cas dans de nombreuses localités de l'intérieur, leur coût reste très élevé et les difficiles conditions d'accès à la propriété immobilière posent énormément de problèmes aux enseignants. Conséquences certains enseignants habitent loin de leur lieu de travail, d'autres occupent une maison à plusieurs etc...

Il est prévu l'amélioration des conditions de vie des enseignants (aide à l'acquisition de logement, structures de sécurité sociale, aide à l'installation des rattachés)

V-2-3 -Les postes déshérités

Il s'agit de villages ou de villes où exercent des enseignants dans des conditions particulières: absence de marchés permanents, de dispensaire, d'électricité, d'eau courante, de piste d'accès etc.

De plus en plus les enseignants du primaire quittent la fonction avant d'avoir atteint les 55 ans d'âge ou les 30 ans de service

Ainsi, les~ services de la Direction des Ressources Humaines ont estimé que d'octobre 1994 à mars 1995, 316 Instituteurs ont obtenu un départ volontaire à la retraite. Ce chiffre ne prend pas certainement en compte toutes les demandes qui sont en train de remonter et que signalent avec inquiétude les rapports d'inspecteurs.

Les effectifs des enseignants se réduisent par d'autres canaux .dont les principaux sont l'entrée à l'ENA (Ecole Nationale d'Administration, enseignement secondaire surtout) et "l'abandon de poste", générique traduisant l'exil aux Etats-Unis, au Canada ou en Europe.

Au total, ces différentes sorties, ajoutées aux décès, retraites régulières et création de nouvelles classes sans parler des recyclages pour entrer dans des structures privées mieux rémunérées, en ajoutent au phénomène des postes vacants, vrai tonneau des Danaïdes que l'on ne saurait remplir avant d'avoir répondu à la question de savoir comment attirer et maintenir plus d'enseignants dans la fonction.

Or, face aux revendications des syndicats à savoir:

- maintien du pouvoir d'achat
- incidence financière des avancements (le Chef de l'Etat a promis y remédier en 1996 pour tous les fonctionnaires)
- maintien des acquis et amélioration des conditions de travail.

la réponse de l'administration est: attendre une meilleure conjoncture économique. Ce qui n'incite pas les candidats à l'enseignement à embrasser la profession avec empressement. D'où l'insuffisance d'enseignants face aux besoins du Ministère

En effet, il existait un déficit en enseignants, tant au niveau du primaire que du secondaire:

Primaire: 1072 enseignants ont été mis à la retraite au cours de l'année 1992- 1991

856 devaient sortir des CAFOP soit un déficit de 216 enseignants. Il a été demandé dans le cadre du programme de valorisation des ressources humaines (PVRH) et du programme d'appui à la gestion des ressources humaines de redéployer 313 instituteurs occupant des classes à effectifs faibles (moins de 20 élèves par exemple).

La Direction des Ressources Humaines avait signalé que sur 806 enseignants en surnombre, 479 étaient de grands malades et que ceux-ci devraient passer devant le conseil de santé (voir tableau santé).

On a procédé au jumelage des classes dans certaines régions et 313 maîtres ont été touchés par cette mesure.

En ce qui concerne les Inspecteurs de l'Enseignement Primaire (IEP) 35 devraient faire valoir leur droit à la retraite, mais 14 ont reçu des dérogations et ils devraient en sortir 8 nouveaux venant de l'Ecole Normale Supérieure (ENS).

Au niveau de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle et de l'enseignement secondaire général, pour ce qui concerne les matières communes, le déficit était de 67 enseignants toutes disciplines confondues.

Aussi a-t-il été demandé la réouverture des filières de formation suivantes à l'ENS: Sciences Naturelles, Histoire et Géographie, Anglais et la Section III qui forme les IEP.

V-3-Problèmes psychologiques liés à la fonction enseignante

Les problèmes sociaux (raccrochage de salaire et absence de couverture sociale) et professionnels (environnement de travail non motivant, insuffisance de moyens de formation et profil de carrière très limité) ont des incidences marquées sur la motivation de l'enseignant au travail. Mais les problèmes psychologiques spécifiques à la fonction enseignante concerneront la perception par l'enseignant de sa propre fonction.

V- 3 -1 - Absence réelle de vocation

Autrefois considéré comme un métier noble embrassé par des personnes admises par vocation, l'enseignement est devenu depuis quelques temps, avec l'accumulation des problèmes (suppression des baux administratifs, raccrochage des salaires, rétrécissement du marché du travail, etc...), le dernier recours pour certains demandeurs d'emploi et surtout un tremplin pour la jeunesse d'aujourd'hui.

De ce fait, certains enseignants exercent sans enthousiasme et la qualité de l'enseignement s'en ressent.

V-3-2-Préjugés sur la fonction et Complexe d'infériorité

L'image de l'enseignant s'est grandement effritée depuis quelques années en raison de l'émergence de nouveaux métiers plus valorisants et des éléments cités précédemment. De la sorte, l'opinion tend à dénier aux enseignants les égards autrefois dus à leur rang. Pire, ils passent pour des fonctionnaires endettés, ivrognes, manquant de conscience professionnelle. Ces préjugés rejaillissent sur la corporation.

Ainsi présentés, les enseignants souffrent d'un complexe d'infériorité et éprouvent une certaine gêne à décliner leur fonction dans certains milieux.

V-3-3-Hantise des préparations et des corrections

Quelques enseignants sont hantés par les devoirs de leurs fonctions. Les préparations écrites et mentales, les longues corrections des cahiers

deviennent une obsession paralysante, la peur de subir des contrôles constituent autant d'obstacles à surmonter.

V-3-4-Mutations et nominations arbitraires

Les mutations et les nominations, jugées arbitraires parce que souvent perçues comme subjectives, sont sources de frustration et de démotivation. La perspective réduite de promotion et surtout l'absence de critères objectifs de nomination confortent les enseignants dans l'idée que la voie vers le succès consiste à entrer par tous les moyens, même les moins avouables, dans les bonnes grâces de leurs supérieurs hiérarchiques.

Pour les affectations et les mutations, il apparaît nécessaire de réorganiser les procédures de gestion de mouvement de personnel en réaménageant les trois mouvements de mutation par zone géographique.

En Mars: équilibrer et redéployer les postes entre les écoles primaires.

En Mai: procéder à un équilibrage des postes entre les IEP et d'autre part entre les établissements secondaires

En Juillet: un mouvement interrégional afin de pourvoir les postes vacants à l'issue des précédents mouvements avec les représentants syndicaux.

V-3-5-Situation particulière des enseignantes

Les difficultés de gestion liées à l'emploi des femmes sont essentiellement:

- les contraintes d'affectation liées à la situation des couples - la fréquence des congés de maternité et de l'allaitement - la difficulté de vie en zone rurale.

La politique de rapprochement de conjoints est gérée par la Direction des Ressources Humaines au sein d'une même Direction Régionale de l'Education Nationale (DREN) et dans un rayon de 100 km.

L'homme comme la femme est habilité à rejoindre son conjoint au plus près de son lieu de travail afin d'y établir le domicile conjugal. L'affectation des femmes dans certaines zones rurales peut constituer quelques difficultés et les inciter à quitter plus rapidement le poste occupé.

VI- 1- Opinion portée sur les enseignants

VI- 1- 1 Les parents

Sur le plan humain, l'enseignant bénéficie encore d'une bonne réputation et continue de mériter le respect des parents malgré une relative dévalorisation de la profession (le nouveau statut ne concerne que peu de professeurs). Pour une femme être enseignante est une situation enviable. Les femmes enseignantes jouissent d'une très bonne réputation.

VI- 1 -2-Les professionnels de l'éducation

Les corps de direction et d'inspection attendent une plus grande implication et de meilleurs résultats de la part des enseignants dans la conduite des activités pédagogiques en classe, dans la vie de l'établissement en dehors des heures de cours, et le rayonnement de l'enseignant en dehors de l'école.

Aussi leurs reprochent-ils:

- le manque d'assiduité en classe (secondaire surtout)
- le manque de préparation des cours (raisons déjà évoquées)
- le manque de conscience professionnelle
- le manque de régularité dans les devoirs.
- le manque d'autorité des enseignants dans le secondaire
- le manque de motivation et d'autoformation (cf le pouvoir d'achat et les salaires)
- un-certain laisser aller chez les enseignants en milieu rural (mauvaise tenue...)
- une certaine déqualification qui résulte de l'isolement (mauvais parler du français).

Sous l'impulsion du Ministère de l'Education Nationale, des mesures sont prises dans chaque cas pour y apporter une solution.

Pour discuter sur le type d'enseignant qui correspondrait le mieux à la société ivoirienne tout comme l'enseignement à donner aux générations futures

pour avoir des ivoiriens compétents, il y a eu la Concertaion Nationale sur l'Ecole Ivoirienne. Les résultats de ces discussions n'ont pas été rendus publics jusqu'à ce jour. Mais la nouvelle loi vient combler ce vide. Etant entendu que cette publication n'était pas impérative pour le Gouvernement.

VII- LES ENSEIGNANTS DANS LES ETABLISSEMENTS EDUCATIFS PRTVT7..C

Les établissements d'enseignement privé peuvent obtenir la mise à disposition d'enseignants parmi les fonctionnaires de l'Etat. Les fondateurs sont autorisés à recruter des enseignants vacataires parmi les fonctionnaires. Ils font aussi appel à des contractuels dont le statut est souvent précaire, la formation insuffisante et les salaires irréguliers et faibles. Leur nombre exact reste inconnu car leurs employeurs ne donnent pas toujours les listes demandées.

VIII-LE CORPS ENSEIGNANT DANS LE SYSTEME EDUCATIF NON FORME:

Il existe, des cours du soir, initialement réservés aux travailleurs pour leur formation continue. Mais vu l'insuffisance de structures pour accueillir tous les élèves et aussi compte tenu du taux d'échecs scolaires très élevé, ces cours du soir accueillent de plus en plus des jeunes gens à partir de la classe de 6e jusqu'en terminale, les préparant aux examens officiels avec un statut de candidats libres qui se présentent à titre individuel et non présentés par un établissement d'enseignement.

Les enseignants de ces cours sont très hétérogènes. Ils vont des étudiants aux professeurs travaillant en cours du jour dans des structures formelles. De la sorte leur qualification n'est pas homogène et rien n'est fait pour y faire face.

La plupart des enseignants sont rémunérés à l'heure. Ils se plaignent des bas salaires pratiqués par les fondateurs de ces cours. Pour les uns, c'est un gain supplémentaire alors que les autres parlent de salaire de misère. Il arrive que les salaires ne soient pas payés régulièrement, ce qui est une source de démotivation des enseignants qui travaillent beaucoup (un meilleur rendement aux examens leur est demandé) et gagnent peu. Mais aussi un risque pour les apprenants qui peuvent ne pas recevoir tous les enseignements programmés.

(1)

Cette précarité explique en partie le fait que la stabilité du corps nant n'est pas garantie d'une année à l'autre. Le bénévolat se fait t pour l'alphabétisation des adultes. Mais la portée reste très enseignant n'est pas garantie d'une année à l'autre. Surtout pour l'alphabétisation des adultes. Mais limitée. Il est surtout l'oeuvre de certaines religieuses.

Enfin les locaux des cours du soir sont ceux utilisés pour les cours du jour. Ce qui fait une utilisation optimale des salles de classe pendant l'année scolaire.

IX-AUTONOMIE PROFESSIONNELLE DES ENSEIGNANTS

La Côte d'Ivoire est très dirigiste en matière de programme d'enseignement. Les diplômes étant nationaux, les épreuves sont également nationales. Ainsi les programmes d'enseignement et les professions sont les mêmes pour tous les enseignants. Ceux-ci sont conçus par la Direction de la Pédagogie.

IX- 1 -La marge d'autonomie des enseignants:

Les enseignants sont plus libres pour le choix de l'activité à mener même si le contenu général est donné.

L.

Les enseignants sont peu responsabilisés. Au niveau central, ils sont associés à la prise de décision par l'intermédiaire de leurs représentants syndicaux.

Au niveau régional, ils participent à certaines décisions d'ordre pédagogique et au plan local plus généralement à la vie des établissements. Sur les questions d'organisation scolaire, les enseignants sont consultés mais pas associés, ils sont représentés par l'encadrement (Inspecteurs et Inspecteurs généraux) pour le choix des programmes et l'organisation des examens.

X-RECRUTEMENT POUR LE METIER D' ENSEIGNANTS ET ORGANISATION DE LA FORMATION INITIALE

X- 1-Enseignement Préscolaire

L'accès à l'Institut National de Formation Sociale (INFS) qui forme les éducateurs préscolaires, se fait par voie de concours direct ouvert aux jeunes Ivoiriens ou concours professionnel pour les éducateurs préscolaires adjoints et les assistants sociaux adjoints.

Concernant les titulaires du BEPC, leur formation se déroule pendant 2 ans (théorie et pratique) pour les cycles d'éducateurs préscolaires adjoints et assistants sociaux adjoints.

Les titulaires du BAC mêlent formation pratique et théorique pendant trois ans (3 ans). Ce sont les cycles des éducateurs préscolaires et des assistants sociaux.

Tous ceux qui sont nantis d'un DUEL ou d'un DEUG sont formés pendant 2 ans pour devenir des éducateurs spécialisés chargés de l'encadrement des handicapés.

La formation continue des éducateurs préscolaires est organisée sous forme de séminaires, de réunions que les formateurs de l'INFS initient avec le concours des gens de terrain.

Mais le profil de carrière des éducateurs préscolaires est très limité et les voies de promotion assez réduites.

X-2-Enseignement Primaire

Il existe un seul niveau de recrutement des instituteurs (BAC+3ans). L'efficacité pédagogique est garantie par la formation professionnelle dans les CAFOP, une année de stage pratique en situation de responsabilité de classe (3e année) et un concours de fin d'année avec contrôle pédagogique assuré par des Inspecteurs de l'Enseignement Primaire.

Les modalités du recrutement sont nationales. Le concours d'entrée au plan national est ouvert à tous les titulaires du baccalauréat. Dans les écoles privées, le niveau BEPC est exigé au minimum. Mais si la formation initiale est moindre, la motivation des enseignants est plus importante. Ils effectuent deux années de stage à l'issue duquel une autorisation d'enseigner leur est délivrée par le Ministère de l'Education Nationale. Le contrôle pédagogique est assuré par des conseillers pédagogiques de l'enseignement primaire et des Inspecteurs de l'Enseignement Primaire.

L'Ecole Normale Supérieure définit les contenus de la formation professionnelle pour les Inspecteurs de l'Enseignement Primaire et pour les professeurs de CAFOP. Dans les CAFOP, la formation professionnelle des Instituteurs est adaptée aux besoins. Dans l'enseignement primaire il y a relativement peu de différence dans l'efficacité pédagogique des maîtres ayant des niveaux d'études différents.

Depuis 1992, la formation des instituteurs a subi des transformations : il a été introduit un concours d'accès avec un nombre limité de postes: la durée de la formation est passée de 2 à 3 ans.

La 3e année consiste en un stage pratique avec responsabilité de classe et le versement d'une bourse d'étude de 45 000 francs par mois.

Aucune innovation technologique. Il reste que les contenus de formation ont trait aux programmes et aux méthodes pédagogiques. Ils sont établis, décidés et définis au plan local par l'Inspecteur et les Conseillers pédagogiques et au plan national par la cellule technique de Direction de l'Enseignement primaire en liaison avec les antennes pédagogiques régionales et la Direction de la Documentation Pédagogique.

X-3-Enseignement Secondaire

X-3-1-Au niveau de l'enseignement secondaire général

La formation à l'Ecole Normale Supérieure est, depuis Juillet 1994, sanctionnée par un concours de sortie organisé par la Fonction Publique en fonction des besoins en postes d'enseignants dans chaque discipline. CAPCM*: titulaires du BAC* et 3 années de formation professionnelle CAPCPL*: titulaires du CAPCEG* et une année de formation professionnelle CAPES * : titulaires d'une Licence et 2 années de formation professionnelle (stage pratique)

L'encadrement des stagiaires est assuré par des tuteurs dans des classes d'application.

Dans le cas de besoins urgents en professeurs, les textes autorisent le recrutement de professeurs sur titre parmi les titulaires d'une licence en stage pratique en établissement avec tuteur puis titularisation après inspection. Le système a déjà été employé pour le recrutement de professeurs en sciences physiques. Il pourrait l'être encore afin de permettre des glissements catégoriels de CAP-CM ou d'instituteurs vers le corps des professeurs licenciés.

Les CAPCM sont destinés à n'enseigner que dans le premier cycle, les CAPES, CAPCPL et Licenciés peuvent enseigner dans les deux cycles. Il n'existe pas de différence entre les différentes catégories du point de vue de l'efficacité pédagogique dans leurs domaines respectifs.

X-3-2-Enseignement Secondaire Technique

L'Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel (IPNETP) forme les enseignants du technique:

l'accès se fait par voie de concours (direct et professionnel)

Pour le concours direct, le diplôme requis est le DUT. Il concerne les professeurs des centres de formation professionnelle (PCFP- 1 e r cycle).

Pour les professeurs des Lycées Techniques (PLP-2nd cycle) le diplôme exigé est la Licence ou l'équivalent.

Enfin, le Professeur Certifié de l'Enseignement Technique et Professionnel (PETP) doit avoir une maîtrise ou une formation d'Ingénieur ou encore un diplôme équivalent.

Les professeurs stagiaires de l'IPNETP sont recrutés par la Fonction Publique à l'issue du cycle de formation professionnelle parmi les candidats ayant subi avec succès les épreuves pratiques des Certificats d'Aptitude Professionnelle.

XI-CONTENU DES PROGRAMMES DE FORMATION INITIALE

La formation professionnelle initiale est organisée par l'Enseignement Supérieur au sein des Ecoles de formation (ENSIPNETP). Le cycle de formation préparant aux Certificats d'Aptitude Professionnelle comprend deux parties:

- une période d'enseignement théorique sanctionnée par des épreuves théoriques dans chaque niveau et matière concernée
- une période d'enseignement pratique sanctionnée par des épreuves pratiques à l'issue de stages de mise en situation.

Les contenus de formation sont prévus par les écoles de formation (Conseil d'enseignement) en fonction des programmes d'enseignement établis par les Inspecteurs Généraux de l'Education Nationale (IGEN) et la Direction de la Documentation Pédagogique et de la Formation Continue (DDPFC).

Pour relever le niveau intellectuel des conseillers pédagogiques, 60 conseillers pédagogiques régionaux se chargent de la formation des 634 conseillers pédagogiques de secteurs. Ces conseillers régionaux sont des professeurs de CAFOP (formation initiale des instituteurs) ayant un niveau d'étude supérieur par rapport aux anciens conseillers qui ne sont que d'anciens instituteurs. Ainsi formés, ces conseillers de secteurs doivent démultiplier les enseignements reçus dans leurs secteurs respectifs pour les Instituteurs dont ils ont la charge.

Au niveau de l'enseignement secondaire il existe dix (10) antennes pédagogiques régionales. Une pour chaque région de Côte d'Ivoire. On dénombre au total 250 conseillers pédagogiques repartis sur 12 disciplines. Il faut cependant noter que cette répartition est inégale. Car en Anglais et en Histoire et Géographie par exemple, on a 30 conseillers alors que pour l'art plastique et l'éducation musicale il y en a 4 ou 5.

Les contenus de la formation correspondent principalement à l'actualisation des contenus et des méthodes d'enseignement. Un état des besoins est établi par les antennes pédagogiques régionales et les sections centrales des disciplines d'enseignement secondaire auprès des conseillers de secteur et des animateurs pédagogiques et décidées par les Inspecteurs.

Le choix des enseignants à former est fonction des besoins analysés par les conseillers pédagogiques et Inspecteurs, puis systématisés par la formation de groupes homogènes.

La formation continue permet d'améliorer la pratique quotidienne, la motivation dans l'exercice de sa fonction, et ouvre à l'enseignant des perspectives de carrière comme animateur pédagogique puis conseiller pédagogique ou comme adjoint au chef d'établissement. Le système n'est pourtant pas assez développé pour être utilisé de manière pratique comme un mode de gestion.

La formation professionnelle continue est perçue différemment selon les disciplines. Certaines disciplines (math, physique, biologie, lettres, langues) reçoivent plus de formation que les autres grâce aux actions menées par les organismes de coopération internationale (environ une semaine par an)-ACCT*; Projet école 2000; Parmen et les Ambassades des pays concernés (Espagne, Angleterre, Allemagne). Cette formation se fait sous forme

- d'ateliers
- de stages et de séminaires.

Le nombre de participant est assez variable 15 à 50% selon les disciplines et ce en fonction de l'existence de projets de soutien car les moyens du Ministère sont très limités pour en assurer la régularité.

En 1994-1995, l'Etat a exceptionnellement dépensé 8 millions pour la formation continue en philosophie, art plastique et histoire-géographie avec la participation financière du FNUAP* quant à l'éducation musicale.

Le coût de la formation professionnelle continue a amené le Ministère à valoriser la formation à distance en mettant en place un réseau documentaire. Et la Documentation Pédagogique vient en soutien à ce projet. Ainsi dans chacune des régions, il est prévu la création d'un Centre de documentation qui sera mis à la disposition des enseignants.

Pour ce qui est de l'Enseignement Technique et Professionnel, de nombreux stages de perfectionnement ont été sollicités, puis réclamés avec ardeur, sans jamais avoir été obtenus pour des raisons inconnues.

C'est pourquoi, les enseignants de l'enseignement technique et professionnel demandent la mise en place d'une politique cohérente, permanente et planifiée de formation continue de formateurs. A cela s'ajoute pour eux, la nécessité de la redéfinition des profils de carrière pour débloquer la situation professionnelle qui est la leur (Professeurs non titularisés après plusieurs années d'exercice, manque de promotion interne, etc...).

La formation du personnel de Direction est en cours de réalisation.

Phase 1: Depuis 1990, l'IPNETP a entrepris une démarche de formation administrative scolaire en collaboration avec la l'ACDI*. Elle vise à préparer les participants aux diverses fonctions de planification, de direction et de contrôle en vue de les rendre aptes à jouer leur rôle de Directeur avec efficacité en développant leur potentiel de gestion. Déjà une session pour 30 participants a eu lieu.

La phase 2 consistera à étendre cette formation à tous les Chefs d'établissements par la diffusion des travaux de la première phase et l'organisation de séminaires similaires.

XIII-FORMATION A L'ÉTRANGER

Les offres de formation à l'étranger émanent de certaines Ambassades et organismes de coopération internationale. Elles peuvent être accompagnées de bourses ou non. Au cas où elles sont accompagnées de bourse, le Ministère de l'Education propose le personnel ayant le profil demandé. Malheureusement il y a beaucoup d'offres sans bourses. Celles-ci restent sans suite par manque de moyens financiers au niveau de l'Etat.

La formation des enseignants à l'étranger consiste en général en un bain linguistique. Les enseignants assistent à des cours d'été dans des universités ou à un séjour de 9 mois dans un centre de perfectionnement. Les bénéficiaires reviennent toujours très satisfaits de ces voyages.

Il est souhaité la réactivation de la coopération culturelle afin de permettre à un grand nombre de professeurs de l'enseignement technique et professionnel de bénéficier de bourses de formation et de perfectionnement à l'étranger, dans les secteurs pointus qui n'existeraient pas en Côte d'Ivoire.

XIV-AIDE PEDAGOGIQUE AUX ENSEIGNANTS

Cette aide est multiforme. Elle comprend:

- Les différents stages dans les établissements d'enseignement en temps normal au niveau de la formation initiale,
- Programme télévisé: un programme existe déjà au niveau de la télévision ivoirienne sous la dénomination de "Télé pour Tous",
- Avec l~radio, les autorités sont en pourparler afin d'obtenir une plage horaire destinée aux enseignants. Cette émission radiodiffusée aura l'avantage de toucher un plus grand nombre de personnes, ce sera un atout non négligeable pour la formation continue

Par ailleurs, il est également prévu des revues et publications spécialisées par discipline. Les contenus donneront une large part aux commentaires sur les programmes et des indications méthodologiques en matière de pédagogie.

XV-NOUVELLE TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION - ROLE ET FONCTION DES ENSEIGNANTS

De plus en plus il est question de l'introduction de l'informatique à l'école. Déjà quelques établissements sont équipés en matériel informatique pour le travail administratif.

Mais vu que les dépenses de fonctionnement du budget général de l'Education Nationale ne représentent que 5,5% de l'enveloppe, l'introduction de nouvelles technologies prendra un certain temps avant sa mise en pratique. Ainsi les enseignants sont pour la plupart maintenu dans leur rôle traditionnel.

Cependant, on note une évolution dans ce rôle non pas du fait des changements survenus dans le système éducatif, mais plutôt compte tenu de l'évolution même de la société. Il faut signaler enfin que la modernisation du système éducatif pour le rendre plus performant, occupe une place importante dans les projets des autorités ivoiriennes.

XVI-LES ENSEIGNANTS ET LEURS PARTENAIRES DANS LE PROCESSUS EDUCATIF

XVI- 1 -Rapports Enseignants-famille

Malgré la détérioration de l'image de l'enseignant due à la baisse de son pouvoir d'achat, il garde une place prépondérante dans l'éducation des

enfants en plus de son rôle de formateur. Ainsi l'enseignant jouit d'un préjugé favorable auprès des parents et ce, d'autant plus qu'il compte plusieurs années d'expériences. Et la plupart des parents d'élèves laisse le soin de l'éducation de leurs enfants aux enseignants, surtout lorsque ces derniers sont dans une "bonne école".

Néanmoins, la collaboration entre les parents et les enseignants est encore timide du simple fait que les parents ne répondent pas souvent aux convocations qui leur sont adressées, et quand ils daignent répondre, c'est pour demander "d'aider l'enfant à réussir son année" ou trouver à redire en ce qui concerne les décisions prises à l'encontre des enfants. Mais de façon général, il n'existe pas

de conflits entre les parents et les enseignants. Seulement, les parents soucieux du devenir de leurs enfants, demandent aux enseignants d'assurer de plus en plus des cours à domicile, ce qui leur laisse peu de temps pour se consacrer à la préparation des cours.

XVI-2- Rapports Enseignants-médias

Les médias font souvent état des difficultés rencontrées par les enseignants quand un fait se produit (décès par manque d'argent, nouveaux salaires dérisoires etc.). L'image de l'enseignant se détériore de plus en plus dans les médias surtout à cause de la crise que connaît le système éducatif (taux d'échecs élevé, fraudes aux examens etc.) et à l'occasion de la publication de faits divers ayant pour centre les enseignants.

Cependant, la presse fait souvent un large écho des revendications des enseignants concernant l'amélioration de leurs conditions de travail et les syndicats d'enseignants trouvent auprès d'eux parfois des alliés pour se faire entendre.

XVI-3-Rapports Enseignants-autorités

Avec leurs syndicats qui ont toujours tenu tête au pouvoir public, les rapports ne sont pas toujours cordiaux. Mais la tendance actuelle est à l'apaisement car de plus en plus, les autorités consultent les représentants syndicaux au moment de prendre des décisions importantes en milieu scolaire. Désormais, il est question de consensus, condition sine qua non, pour mettre en oeuvre les réformes nécessaires.

XVI-4-Rapports Enseignants-communauté

Avec le "décrochage" de la grille de la Fonction Publique les enseignants étaient vus comme des privilégiés et certains fonctionnaires considéraient cet état de chose comme une injustice. Aussi c'est avec satisfaction que la mesure de racrochage des nouveaux enseignants décidé depuis~la rentrée scolaire 1991-1992 a été accueilli dans certains milieux. Les revendications des syndicats d'enseignants concernant le retour à l'ancien système n'ont pas toujours eu le soutien qu'ils en attendaient. Ensuite compte tenu des nombreuses vacances scolaires dans l'année, la communauté ne comprend pas toujours pourquoi les enseignants se plaignent de la réduction du temps des vacances en cas de nécessité.

Enfin, la compétence des enseignants diplômés de l'Etat n'est pas mise en doute étant donné que la formation initiale se fait dans les structures de l'Etat. Seulement on peut noter que la communauté n'est pas toujours informée de tous les problèmes que connaissent les enseignants.

XVII-LES ENSEIGNANTS DANS DES SITUATIONS SPECIFIQUES

XVII- 1 -Groupes défavorisés

La politique volontariste d'éducation n'a pas atteint son objectif. Une des conséquences est l'émergence des groupes défavorisés n'ayant pas acquis de formation de base. Il s'agit de personnes handicapées, des enfants en situation difficile (enfants de la rue, enfants abandonnés) et des personnes du 3ème âge.

Pour les groupes défavorisés (handicapés), l'encadrement se fait dans des centres spécialisés au niveau du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale: l'Instiut National Ivoirien pour la Promotion des Aveugles(INIPA), Ecole des Sourds-muets de Yopougon, Centre de Guidance des enfants handicapés psychiques. Les enseignants de ces centres, en plus des problèmes des enseignants en général, doivent faire face à d'autres difficultés auxquelles ils ne sont pas toujours préparés (professeurs de l'enseignement général affectés dans ces établissements): problème d'adaptation entre autre.

Pour les autres (enfants de la rue), il s'agit de les aider à l'insertion et à la réinsertion sociale par les programmes de Réadaptation à Base Communautaire (RBC) du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale ainsi que le programme d'alphabétisation fonctionnel où collaborent les Ministères de l'Education Nationale et de la Famille et de la Promotion de la femme

XVII-2-Education des jeunes et des adultes

Les actions menées en faveur des adultes de 1959 à ce jour concernent essentiellement l'alphabétisation. Elle s'est effectuée sous l'égide des Ministères

de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports ainsi que d'autres organismes étatiques, para-étatiques et privés dont la Société Internationale de Linguistique (SIL), l'Institut de Linguistique Appliquée (ILA), le Centre Alpha, INADES Formation.

Malgré les efforts entrepris, le problème de l'alphabétisation des masses demeure quasiment entier, dans la mesure où selon le recensement de 1988, 60% de la population reste analphabète. Ce taux avoisine les 70% de la population rurale. Aussi l'un des objectifs du Ministère de l'Education Nationale est de lutter avec plus de détermination contre l'analphabétisme. Pour ce faire, il est prévu la formation des formateurs (Inspecteurs, Conseillers Extra-scolaire, - Instituteurs) pour que les adultes puissent bénéficier d'une alphabétisation fonctionnelle répondant à leur besoin. Le problème des jeunes déscolarisés et non scolarisés se situe dans le même plan d'action.

Il faut souligner enfin que la priorité est donnée à l'encadrement de la petite fille qui est la plus exposée parmi les groupes défavorisés. Pour mobiliser les ressources en vue d'une meilleure prise en charge, le Ministère de l'Education Nationale prévoit la formation des personnels et l'octroi des moyens conséquents.